

**Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2017  
Séance du 15 février 2017**

**N° 12  
Objet : Commission locale  
d'évaluation des charges  
transférées**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le quinze du mois de février à seize heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le neuf du mois de février 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : SUZOR Pierre**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis(jusqu'au rapport n°23), BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUIN MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAREL Serge(jusqu'au rapport n°22), CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°23), CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia , GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick , MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle , NEBES Sandrine, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, REBOUL Chidéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne (jusqu'au rapport n°22), THONNATTE Lionel (jusqu'au rapport n°5) , TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
AILHAUD Régine a donné pouvoir à ARENA Antoine  
BRUN Patricia a donné pouvoir à BONDIL Marc  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYEN Christelle  
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel  
CAREL Serge a donné pouvoir à JUGY Daniel à partir du rapport n°22

**Etaient représentés :**

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BARBERO Christian a donné pouvoir à TONELLI Corinne jusqu'au rapport n°22  
DOMENGE a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine  
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick  
GUICHARD Laurence a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
BAILLE Denis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia à partir du rapport n°23  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à HERMITTE Francis à partir du rapport n°24  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n°5

**Etaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre  
BALIQUE François  
ROCHAT Jacques

**Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :**

Conformément aux termes de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), il est créé entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres, une Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).

Cette commission est créée par l'organe délibérant qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a vocation à être mise en place au sein des seuls EPCI faisant application du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). La mise en place de la CLECT est obligatoire.

La CLECT est chargée d'une seule et unique mission: procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

**Il vous est demandé**

de constituer cette commission et d'en fixer sa composition à 60 membres selon la méthode de répartition des sièges de l'assemblée communautaire; le détail de la représentation communale serait le suivant:

Digne Les Bains:	11 représentants.
Château-Arnoux-Saint-Auban:	3 représentants.
Les Mées:	2 représentants.
Peyruis:	2 représentants.
Les autres communes:	1 représentant.

Les communes seront appelées à désigner leur représentants.

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 1 vote contre et 1 abstention

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le :

24 FEV. 2017

reçu à la Communauté d'agglomération

Provence Alpes Agglo et publié le

24 FEV. 2017

certifié exécutoire

la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

